



Communiqué de presse
Bruxelles, le 5 décembre 2016

Orange déploie la procédure d'identification des clients prépayés dans tous les shops Orange et sur orange.be

Anticipant l'entrée en vigueur d'un Arrêté Royal prévoyant l'identification des clients mobiles prépayés, Orange annonce aujourd'hui le déploiement de sa procédure d'identification pour tous les clients prépayés, nouveaux et existants, à l'échelle nationale, dans tous les shops Orange et sur son site web www.orange.be. A compter d'aujourd'hui, les nouveaux clients prépayés pourront s'enregistrer de leur plein gré lorsqu'ils achèteront une carte SIM prépayée dans un shop Orange. Les clients prépayés existants peuvent également s'enregistrer en ligne s'ils le désirent. Une fois l'Arrêté Royal entré en vigueur, Orange imposera cette procédure.

Déploiement national après le succès de la période de test

Comme annoncé précédemment, Orange s'est distingué par le développement de diverses procédures d'identification dans tous les points de vente dès l'annonce par le gouvernement de sa volonté de rendre obligatoire l'enregistrement des clients prépayés. Orange a finalisé, cet été, sa procédure d'enregistrement dans les shops Orange et sur www.orange.be, et a lancé une phase de test, d'août à octobre 2016, dans plusieurs shops Orange et sur son site web. La loi n'étant pas encore d'application, Orange a invité de manière proactive ses clients prépayés à s'identifier lorsqu'ils achètent une carte prépayée dans un shop Orange afin de tester son outil d'enregistrement en ligne pendant plusieurs semaines. Suite aux résultats positifs, Orange a décidé d'étendre de manière anticipée cette procédure d'identification à tous les shops Orange en Belgique.

Les clients prépayés existants peuvent également s'enregistrer volontairement sur www.orange.be/fr/identification en utilisant leur e-ID, un lecteur e-ID et leur code PIN.

Cristina Zanchi, Chief Consumer Officer, explique : "Tout client qui achète désormais une carte prépayée chez Orange est invité à s'identifier volontairement dans un shop ou sur notre site web. Nos méthodes reposent sur la simplicité, tant pour le client que pour nos Sales Managers et les points de vente. Nous mettons toutes les mesures techniques et organisationnelles en place pour identifier nos clients prépayés. Nous aspirons à devenir les meilleurs quant à une procédure d'identification sécurisée et fiable pour les clients prépayés."

Les données des clients prépayés collectées seront traitées en conformité avec toutes les lois et réglementations de la Commission de la protection de la vie privée. La procédure d'identification des nouveaux clients prépayés deviendra obligatoire dès l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur les marchés belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, nous fournissons des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents. Nous sommes également un opérateur "Wholesale" et proposons l'accès à nos infrastructures et services à des partenaires.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la Bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations: corporate.orange.be, www.orange.be ou pour nous suivre sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Contacts presse

Annelore Marynissen (nl) – annelore.marynissen@orange.com - +32 479 01 60 58

Jean-Pascal Bouillon (fr) – jean-pascal.bouillon@orange.com - +32 473 94 87 31

press@orange.be

Contact investisseurs

Siddy Jobe – ir@orange.be - +32(0)2 745 80 92